



# LES PARTENARIATS UTILES À DÉVELOPPER PAR LES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES ET LES CCR

5

LES PARTENARIATS

## Le partenariat : de quoi parle-t-on ?

Un partenariat est une association de personnes qui, tout en gardant leur **autonomie**, acceptent de travailler **ensemble dans un objectif commun** lié à la mission de leur organisation. Le rapport entre les différentes parties est sur une base d'**égalité** entre elles et il doit y avoir une relation de **confiance** réciproque. Chacun reconnaît les capacités et responsabilités de l'autre tout en tenant compte de ses limites.

Dans un premier temps, il est essentiel d'identifier pourquoi on souhaite développer un partenariat et quels sont nos objectifs communs avec ce partenaire. Exemple, avec l'OH : améliorer l'entretien des espaces communs ; ou avec le CLSC : créer des liens entre les intervenants et les locataires qui ont besoin de services de santé.



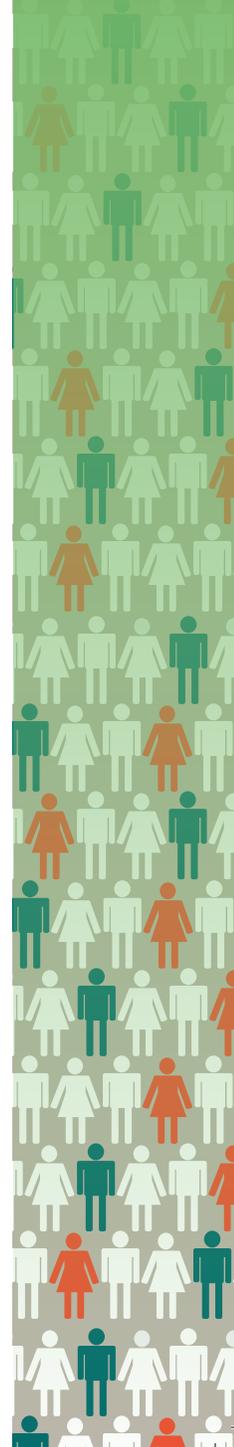
## Des partenariats avec l'office (OH) :

Établir des liens constructifs avec notre OH, permet aux locataires d'améliorer la qualité des milieux de vie dans leur HLM et de mettre en œuvre leurs projets et plans d'action pour le bien commun de tous.

### Les ingrédients de la recette pour un partenariat réussi :

- Avoir accès à toute l'information nécessaire et facile à comprendre (ceci demande une bonne collaboration de l'OH)
- Disposer du temps nécessaire pour que les locataires puissent s'informer, comprendre, se concerter et développer leurs demandes (ne pas être bousculés par l'échéancier de l'OH)
- Les communications avec l'office doivent représenter l'avis du comité et non pas d'une seule personne (le ou la représentant-e doit avoir un mandat clair)
- Le respect réciproque et la confiance dans la bonne volonté de tous
- La transparence
- L'absence de traitement privilégié
- Le suivi efficace des dossiers et demandes (avec une certaine ténacité...)

Le comité de locataires peut recourir, en cas de difficultés, à ses représentants au CCR et au CA de l'office.



**Suggestions de bonnes pratiques :**

- *Former sur des thèmes ou des sujets donnés des comités de travail mixtes asso/CCR et OH ;*
- *Se donner un rendez-vous formel avec l'OH, au moins une fois par an, pour transmettre les priorités des locataires à l'office ;*
- *Si possible, faire un court compte rendu (ou noter les points importants) de ce qui s'est décidé à la rencontre afin de pouvoir faire les suivis nécessaires ;*
- *Faire connaître les succès et fêter les réussites avec les locataires et les partenaires.*

Ces ingrédients de la recette et les pratiques suggérées peuvent aussi servir à développer des partenariats avec d'autres organismes et ainsi mettre en place des projets pour les locataires :

- **Avec le réseau de la santé et des services sociaux** : organiser des visites auprès des locataires isolés et malades, organiser des cliniques de vaccination, etc.
- **Avec les organismes communautaires** : mettre en place de l'aide aux devoirs pour les enfants, organiser des cuisines collectives, etc.
- **Et d'autres encore** : par exemple, l'aménagement d'un parc avec la municipalité, le déneigement des trottoirs près des HLM, etc.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, ON RETROUVE SUR [www.flhlmq.com](http://www.flhlmq.com)  
LE GUIDE DES ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DES OFFICES D'HABITATION DU QUÉBEC :  
**ENSEMBLE POUR AGIR.**

*Fiche mise à jour le 22 avril 2022*



**Fédération des locataires  
d'habitations à loyer modique  
du Québec (FLHLMQ)**

2520, rue Lionel-Groulx, bureau 202, Montréal, H3J 1J8  
514 521-1485 • 1 800 566-9662  
info@flhlmq.com • [www.flhlmq.com](http://www.flhlmq.com)